

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
vendredi 20 octobre 2023  
**N° CP-2023-8-3-1**  
**N° applicatif 7177**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Service instructeur**

Service de la tarification solidarité

### **PARTICIPATION FINANCIERE 2023 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN.**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de la participation financière annuelle de la Collectivité pour 2023 aux trois associations gestionnaires d'accueils de jour du Haut-Rhin pour un montant total de 300 300 € répartis entre l'ADAJ, l'APAMAD et l'AGAZ.

La commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 8 juillet 2022, une convention définissant les modalités de financement des accueils de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes du Haut-Rhin et attribuant une participation financière facultative destinée à soutenir financièrement ces structures qui n'ont pas la possibilité de mettre en œuvre des mutualisations de ressources comme le font les accueils de jour adossés à un EHPAD.

Une harmonisation et une optimisation des modalités de tarification de ces structures sur l'ensemble du territoire alsacien est visée pour 2024, mais nécessite de mener, au préalable, une étude approfondie, qui prendra soin d'évaluer et de maîtriser les incidences financières pour les usagers, les gestionnaires et la Collectivité.

Dans l'attente des conclusions de l'étude susvisée, il est proposé de reconduire en 2023 la participation financière attribuée à hauteur de 1 650 € par place conformément aux crédits inscrits au budget 2023 de la Collectivité, dans la mesure où ces structures répondent parfaitement aux besoins des publics de ce territoire.

Le montant global de cette participation s'élève à 300 300 € pour les trois associations concernées par ce dispositif, à savoir :

- Association pour le développement de l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » (ADAJ) à KEMBS avec 12 places, soit une participation de 19 800 €,
- Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » (APAMAD) avec 143 places réparties sur 9 sites géographiques (MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, ROUFFACH, LIEPVRE, WITTENHEIM, RIEDISHEIM et ZILLISHEIM), soit une participation de 235 950 €,

- Association Georges Allimann Zwiller « Domaine du Doppelsbourg » (AGAZ) à HIRSINGUE avec 27 places, soit une participation de 44 550 €.

La 3<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport le 2 octobre 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, une participation au fonctionnement de leur activité au titre de l'année 2023, en application des conventions en vigueur, pour un montant global de 300 300 € selon le détail suivant :
  - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
  - 235 950 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
  - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE.
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O002	P097E01	T02	(2462) 65-6568-4238	300 300 €
TOTAL					300 300 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.